

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018  
N°80/2018**

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE CINQ NOVEMBRE**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 octobre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

**PRESENTS : E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, S. KOENIG, N. LEGROS, D. MANTONNIER, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, T. PROCACCI, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER**

**PROCURATIONS : B. ZANNI à E. DUCES**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric BARET est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-33 et 2121-21, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation de représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs dont elle fait partie et des instances auxquelles elle participe.

Comme le prévoit l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire propose de voter ces désignations à main levée.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DESIGNE** les représentants suivants :

**CENTRE SOCIOCULTUREL MALRAUX**

- 1 représentant titulaire siégeant au Conseil d'administration : Martine SELVE  
- 1 représentant suppléant : Evelyne DUCES

**INSTITUT DES RISQUES MAJEURS**

- 1 représentant titulaire siégeant au Conseil d'administration : André VITINGER  
- 1 représentant suppléant : Francis DIETRICH

**ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES**

- 1 représentant titulaire : Jean-Louis CATTANI  
- 1 représentant suppléant : Eric BARET

**AGENCE D'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE (AURG) :**

- 1 représentant titulaire : Didier SANCHEZ
- 1 représentant suppléant : Francis DIETRICH

**CONSEIL DE VIE SOCIAL DU SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR DE L'AFIPAEIM :**

- 1 représentant titulaire : Martine SELVE
- 1 représentant suppléant : Danielle MANTONNIER

**Correspondant défense :**

- 1 représentant titulaire : André VITINGER

**Correspondant sécurité routière :**

- 1 représentant titulaire : André VITINGER
- 1 représentant suppléant : Francis DIETRICH

**RESERVE REGIONALE DES ILES DU DRAC :**

- 1 représentant titulaire : Jean-Louis CATTANI

**SPL EAUX DE GRENOBLE-ALPES**

- 1 représentant titulaire : Jean-Louis CATTANI

**SICCE (syndicat intercommunal de coopération et des compétences enfance) :**

- 1 représentant titulaire : Sylvie CHABANY
- 1 représentant suppléant : Fabienne MILET

**SEDI :**

- 1 représentant titulaire : Didier SANCHEZ
- 1 représentant suppléant : Michel MENDEZ

**SEM PFI :**

Titulaire : Francis DIETRICH

**Commissions thématiques de la métropole :**

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers métropolitains pour la commune de Champ sur Drac sont Madame Danielle MANTONNIER et Monsieur Jacques NIVON, le Maire ayant démissionné de son mandat de titulaire au profit de ce dernier. Monsieur Francis DIETRICH, Maire, est ainsi conseiller métropolitain suppléant.

- développement et attractivité : André VITINGER
- cohésion sociale : Martine SELVE
- territoire durable : Jean-Louis CATTANI
- ressources : Jacques NIVON
- mobilités : Danielle MANTONNIER
- services publics environnementaux et de réseau : Didier SANCHEZ

**Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) :**

Titulaire : Francis DIETRICH  
Suppléant : Michel MENDEZ

**Commission réseau du syndicat mixte des transports en commun (SMTIC) :** Francis DIETRICH

Envoyé en préfecture le 07/11/2018

Reçu en préfecture le 07/11/2018

Affiché le 07/11/18 SLO

ID : 038-213800717-20181105-D181105\_4-DE

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 6 novembre 2018

Le Maire,  
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture  
et de sa publication ou notification



Envoyé en préfecture le 07/11/2018

Reçu en préfecture le 07/11/2018

Affiché le

**SLO**

ID : 038-213800717-20181105-D181105\_4-DE

